

2011_B306

**OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Convention
partenariale entre la CPA et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- Programme d'actions 2011**

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe GROSSI

**Objet : Développement Economique - Commerce et Artisanat -
Convention partenariale avec la CPA et la Chambre de Commerce
et d'Industrie Marseille Provence - Programmes d'actions 2011
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'entériner la deuxième convention d'objectifs entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et la Communauté pour l'exercice 2011.

Une participation financière de 29 500 euros est demandée à la CPA pour le fonctionnement des différentes actions.

La convention cadre de partenariat entre la CPA et la CCIMP a été signée le 5 novembre 2009 pour une durée de 5 ans et s'inscrit sur deux axes d'intervention :

- le développement économique et la stratégie du territoire
- l'appui aux entreprises

La première convention annuelle d'objectifs 2010 (avril - décembre 2010) s'est achevée par la présentation du bilan Esprit Clients pour lequel la CPA avait accordé une participation financière de 25 000 €.

Aujourd'hui, il s'agit de valider la deuxième convention d'objectifs avril - décembre 2011 qui se situe notamment dans la continuité des actions engagées au cours de la première année. Le programme d'actions 2011 s'inscrit toujours autour de ces deux axes où découlent cinq thèmes :

- Stratégie du territoire,
- Ressources économiques,
- Marketing,
- PME/ZA,
- TPE et Commerces.

L'ensemble des actions est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

La convention d'objectifs 2011 s'achèvera en décembre 2011 et nécessite une participation financière de la CPA de 29 500 euros.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,

VU la délibération n° 2009-B377 du 23 octobre 2009 sur la convention de partenariat entre la CCIMP et la CPA,

VU la convention d'objectifs pour la période d'avril à décembre 2011 ci-annexée,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ENTERINER** la convention d'objectifs pour la période d'avril à décembre 2011 ci-annexée;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer cette convention d'objectifs ainsi que tous les avenants d'application en lien avec cette convention,
- **DIRE** que cette dépense de 29.500 € (vingt neuf mille cinq cent euros) sera imputée sur la ligne budgétaire 3F, 65737 qui représente les disponibilités nécessaires.

CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVRIL – DECEMBRE 2011

Entre les soussignés:

La Communauté du Pays d'Aix

(Ci-après dénommée CPA),

Domiciliée CS 40868 13626 Aix-en-Provence,

Représentée par sa Présidente **Maryse JOISSAINS MASINI**,

Autorisée à signer la présente par délibération du Bureau Communautaire n°2011-B.....du 21 juillet 2011

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie

Marseille Provence (ci-après dénommée CCIMP)

Domiciliée Palais de la Bourse, La Canebière, 13001 Marseille

Représentée par son Vice-président **Thomas CHAVANE**

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention cadre signée le 05 novembre 2009,

VU la délibération du Bureau Communautaire n°.....du 21 juillet 2011 entérinant ce modèle de convention d'objectifs,

Il est convenu ce qui suit

INTRODUCTION

Le 5 novembre 2009 les parties ont signé une convention de partenariat quinquennale autour de deux grands axes :

- un axe territorial intitulé «développement économique et stratégie du territoire»,
- un axe ciblant plus directement les entreprises et intitulé «appui aux entreprises»,

La présente convention fait suite au Comité de Pilotage qui s'est réuni le lundi 20 décembre 2010 afin de déterminer les projets suivant ces deux axes.

ARTICLE 1 : PROGRAMME D' ACTIONS

A. LES PROJETS DANS LE CADRE DU « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA STRATEGIE DU TERRITOIRE »

Pour le programme de l'année 2011 et conformément au partenariat, la participation de la CCIMP sur le premier axe « Développement économique et la stratégie du territoire » comprendra :

- la réflexion à la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA,
- les échanges dans le cadre du groupe de travail « Attractivité » des Assises de l'Industrie,
- l'information économique.

1. La réflexion à la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA

La contribution au SCOT de la CPA s'est terminée courant 2010. Pour cette contribution, la CCIMP, en tant que personne publique associée, a travaillé en étroite collaboration avec la CPA.

La coopération se poursuit car la responsabilité CCIMP, en tant que personne publique associée, s'exerce également au travers des PLU des communes de la CPA, du rapport sur le PADD (projet d'aménagement et de développement durable, et sur le DOG (document d'orientation générale).

Une contribution sur la mise en place d'une approche inter-Scot avec les autres communautés d'agglomération doit être terminée courant 2011.

2. Les échanges dans le groupe de travail « Attractivité » des Assises de l'Industrie

Le volet infrastructures /grands projets portés dans ce groupe de travail a été élaboré par la CCIMP. Les échanges avec la CPA devraient permettre la mobilisation collective sur des projets tels que la réouverture au trafic voyageurs de la voie ferrée Aix-Rognac, la modernisation de la voie ferrée du Val de Durance et du percement du Montgenèvre...

3. L'information économique

- La réalisation par la CCIMP de réunions avec la CPA, à titre gratuit, présentant les grandes tendances, les évolutions prévisibles, la prospective économique du territoire.

- La représentation CCIMP au sein des commissions économiques de la CPA par un élu et un collaborateur CCIMP.

- La continuité de la coopération pour « Regards Croisés », la revue économique semestrielle réalisée en partenariat avec PAD (Pays d'Aix Développement) et l'AUPA (Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix) dont le numéro cinq doit sortir. La CCIMP, en accord avec les différents partenaires, propose d'utiliser Regards Croisés pour traiter des sujets du territoire et faire des « zooms » spécifiques.

- L'association de la CPA et de la ville d'Aix au Comité de pilotage de l'Etude sur l'Aérodrome Aix les Milles.

Compte tenu du caractère structurant de l'aérodrome d'Aix-les-Milles, la CCIMP, en lien avec ses partenaires locaux, souhaite réfléchir à l'avenir de cette zone avec une vision d'aménagement du territoire. Elle pilote l'étude « Aérodrome d'Aix les Milles : potentialités et perspectives de développement » réalisée par un cabinet extérieur.

B. LES PROJETS DANS LE CADRE DE « L'APPUI AUX ENTREPRISES »

Dans le cadre de cette première année, les projets retenus répondent aux motivations inscrites dans la convention quinquennale qui sont :

- la satisfaction du client,
- le transfert de compétences entre grandes et petites et moyennes entreprises,
- l'accompagnement ciblé sur les PME dans les relations d'affaires,
- l'appui au développement du commerce et des entreprises,

1. La satisfaction du client

- Esprit Client :

Dans le cadre de la poursuite de la démarche Esprit Client entamée en 2009 sur le territoire de la CPA (professionnalisation des commerces, services et plus globalement de tout acteur en contact avec le public, afin d'améliorer la qualité d'accueil des touristes) la CCIMP prévoit en 2011 :

- d'effectuer une visite individuelle de suivi et d'accompagnement Esprit Client auprès de 80% des 1 000 signataires 2009-2010,

- d'animer le réseau des 1 000 signataires via des réunions d'information RDV CCIMP du Commerce, RDV CCIMP du Tourisme, RDV CCIMP des TIC.

Une participation de 15 000 € est demandée.

2. Le transfert de compétences entre grandes et petites et moyennes entreprises

- La poursuite de la démarche Plato sur le Pays d'Aix et son développement dans le Val de Durance.

La nouvelle cession du réseau Plato 2 Marseille Provence a été lancée en décembre 2010. Un des quatre groupes territoriaux du dispositif a été déployé sur le territoire de la CPA. Ce groupe est composé de 15 entreprises dont 10 sont issues du territoire de la CPA. Les grandes entreprises qui accompagnent le dispositif et la plupart des animateurs sont implantées en Pays d'Aix.

Ce groupe territorial devrait se réunir à 10 reprises en 2011, dans le cadre des ateliers territoriaux mensuels et lors de la réunion plénière prévue fin 2011.

La CPA ne contribue pas financièrement au déploiement du dispositif.

La CCIMP souhaite pouvoir bénéficier du portail CPA afin de communiquer sur les actions à destination des entreprises du Pays d'Aix.

3. L'accompagnement ciblé sur les PME dans les relations d'affaires

- « Achats business meeting 2011 », 3^{ème} édition : la CPA renouvelle le partenariat opérationnel initié en 2009, par la mise à disposition du Centre de Congrès la journée du 24 novembre 2011, le financement et l'agencement des stands, le tout représentant une contre valeur de 13 000 €.

Les supports de communication de la CPA seront utilisés pour la promotion de la manifestation.

4. L'appui au développement du commerce

L'intervention commerce de la CCIMP sur le terrain portera notamment sur :

- la mise en place d'une convention sécurité pour les commerçants aixois,
- la participation à un ou deux événements commerce,
- la transmission de données commerce nécessaires à l'élaboration du volet Scot et la participation à l'élaboration du DAC (document d'aménagement commercial).

La CCIMP pourra également intervenir dans le cadre d'études d'urbanisme et d'impact économique.

Le Club de la Croisière Marseille Provence a pour objectif de rassembler et coordonner les énergies de tous les acteurs soucieux de développer la croisière et ses activités sur le territoire. La CPA a manifesté son intention d'adhérer au Club de la Croisière en qualité de membre de Groupements Professionnels.

Le montant demandé pour l'adhésion est de 1 500 €.

Enfin, la CCIMP contribuera au soutien de redynamisation du quartier du Jas de Bouffan en participant par l'élaboration d'études statistiques sur le quartier mais aussi à l'animation des commerces présents.

Un tableau ci-joint récapitule l'ensemble de actions prévues en 2011.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

La CPA et la CCIMP s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article I.

A ce propos, des rencontres périodiques seront organisées

Les partenaires s'engagent par ailleurs à mener de manière concertée toute opération de communication sur la réalisation d'actions relevant du présent partenariat comme sur le partenariat lui-même.

ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article I, la participation financière de la CPA a été évalué à 29 500 €. Cette participation sera versée sur la base de justificatifs relatifs à la réalisation des objectifs des dites actions.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour la période allant du 01 avril 2011 au 31 décembre 2011.

La présente convention pourra être résiliée à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois.

ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Un bilan annuel sera systématiquement produit pour chacune des actions réalisées.
Conformément à la convention cadre, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique sera constitué afin d'assurer le suivi des actions.

Fait à Aix en Provence, en trois exemplaires originaux,

Le

Pour la CPA,

Madame Maryse JOISSAINS MASINI

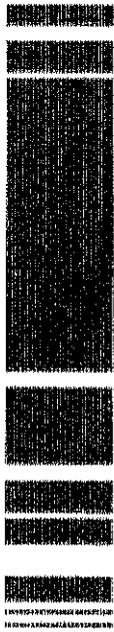
Le Président de la CPA

En vertu de la délibération n° 2011_ du Bureau Communautaire du 21 juillet 2011

Pour la CCIMP,

Monsieur Thomas CHAVANE

Le Vice-président



MARSEILLE PROVENCE
CHAMBRE COMMERCE ET INDUSTRIE

Convention CCIMP/CPA - Projets 2011-

Projets CCI MP		Contributions CPA et coopérations		
	<i>Opérationnelle</i>	<i>Approuvé</i>	<i>Contribution financière</i>	
1. Développement économique et stratégie du territoire				
Stratégie du Territoire				
Rôle PPA de la CCIMP : avis et recommandations PLU, PADD, DOG	Echanges d'informations	X		
Le SCOT CPA	Approfondissement des positions de la contribution 2010	X		
Contribution Inter SCOT (publication CCIMP en cours)	Déclinaison et approfondissement pour le territoire de la CPA	X		
Groupe de travail « Attractivité » des Assises de l'industrie sur la CPA	Soutien CCIMP aux projets	X		
Ressources Economiques				
Echanges d'information	Organisation d'une réunion avec la Direction de l'Economie dans son ensemble pour définir les thèmes d'échanges	X		
Commission économique de la CPA	Représentation de la CCIMP par un élu et un collaborateur	X		
Regards croisés	Continuité de la coopération pour la coproduction du semestriel de l'économie du Pays d'Aix avec les 3 partenaires : AUPA, PAD, CPA Proposition CCIMP : traiter des sujets du territoire d'Aix par des zooms spécifiques	X		
Etude Aéroport Aix les Milles	Association CPA et ville d'Aix en Provence au comité de	X		

	pilotage de l'étude		
2. Appui aux entreprises			
Marketing			
Esprit Client	- Organisation de visites individuelles de suivi et d'accompagnement Esprit Client auprès de 80% des 1000 signataires 2009-2010. - Animation du réseau des 1000 signataires via des réunions d'information RDV CCIMP du Commerce, RDV CCIMP du Tourisme, RDV CCIMP des TIC.	X	15 K€
PME / ZA			
Plato 2 Marseille Provence	Communication sur les actions en direction des entreprises sur le portail CPA	X	
Achat Business Meeting 2011, le jeudi 24 novembre 2011	Mise à disposition du Centre de Congrès d'Aix, soutien communication	X	13 K€ HT
TPE & Commerces			
Convention sécurité pour les commerçants aixois	Organisation de la prévention	X	
Action spécifique sur un ou deux événements commerce	Accord CCIMP de principe, en cours de réflexion	X	
Volet commerce Scot + DAC	Fichier consulaire CCIMP : données commerces CPA+ CA+ Emplois Participation élaboration du DAC	X	Gratuit
Club de la croisière	Proposition d'adhésion en qualité de membre de Groupements Professionnels	X	1,5 K€
JAS DE BOUFFAN	Participation aux actions pour l'amélioration du quartier	X	

**OBJET : Développement économique et Emploi - Commerce et artisanat - Convention
partenariale entre la CPA et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
- Programme d'actions 2011**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le

27 JUIL. 2011